

Tableau des modalités de prise en compte des revenus agricoles pour la Prime d'activité

Définition générale des conditions d'accès pour les travailleurs indépendants affiliés au régime agricole

Le dernier bénéfice agricole connu doit être inférieur à **1 700 fois le SMIC horaire brut** de l'année de référence.

Ce plafond peut être majoré en fonction de la composition familiale.

	Définition du bénéfice BA	Source	Conditions d'accès	Revenu agricole à déclarer sur la DTR
Exploitant déclarant des BA au réel ou des BIC ou BNC	Dernier bénéfice comptable connu à déclarer au FISC sur une année complète, déduction faite des abattements JA. Exemple: exercice comptable du 01/12/2014 au 30/11/2015 pour le BA 2015.	Exemple Déclaration fiscale 2042: - Ligne 5HC ou 5HI pour le BA - Ligne 5HM ou 5HZ pour les abattement JA à déduire	Voir définition générale	Dernier BA connu /12 mois et affecté sur chaque mois du trimestre de référence.
Exploitant déclarant des BA au réel et déficitaire	Dernier bénéfice comptable connu à déclarer au FISC sur une année complète Exemple: exercice comptable du 01/12/2014 au 30/11/2015 pour le BA 2015.	Exemple Déclaration fiscale 2042: - Ligne 5HF ou 5HL pour le BA	Conditions d'accès remplies d'office	Relever le revenu disponible et les prélèvements privés et affecter le montant le plus important des 2 divisé par 12 sur chaque mois du trimestre de référence.
Exploitant au forfait	Dernier bénéfice forfaitaire fixé par le FISC En 2016, le dernier BA connu est celui de 2014 qui figure sur l'avis d'imposition de 09/2015 Si le BA N-2 n'est pas encore fixé, il faut prendre le BA N-3 après avoir appliqué une revalorisation de 1,004.	Avis d'imposition en ligne "revenus agricoles déclarés" avant revalorisation de 25%.	Voir définition générale	Dernier BA connu /12 mois et affecté sur chaque mois. Eventuellement: avant dernier BA connu x 1,004 /12 et affecté sur chaque mois
Les cotisants de solidarité	Voir exploitant au réel ou exploitant au forfait.	Voir exploitant au réel ou exploitant au forfait.	Conditions d'accès remplies d'office	Voir exploitant au réel ou exploitant au forfait.
Les nouveaux installés déclarant des BA au réel	Pas de bénéfice comptable constitué car installation inférieure à une année.	Le revenu prévisionnel de la DJA.	Conditions d'accès remplies d'office	Relever le revenu disponible prévisionnel et les prélèvements privés prévisionnels et affecter le montant le plus important des 2 divisé par 12 sur chaque mois du trimestre de référence
Les nouveaux installés déclarant des BIC ou BNC	Pas de bénéfice comptable constitué car installation inférieure à une année.		Conditions d'accès remplies d'office	Le chiffre d'affaire réalisé sur chaque mois du trimestre de référence après abattement de : - 71% pour la vente de marchandise - 50% pour les prestations de service